

Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2015

## **LA PREFECTURE DE POLICE COMMUNIQUE :**

Le **jeudi 3 septembre 2015**, la FNSEA et les JA appellent leurs sympathisants à une manifestation de voie publique constituée dans un premier temps d'un défilé routier puis d'un rassemblement. Une participation de plusieurs milliers de tracteurs et de manifestants est prévue.

**A partir de 6 heures** les différents cortèges vont converger vers la porte de Vincennes (12<sup>e</sup>) en direction du lieu de rassemblement (**plan en annexe**).

### **Autoroute A1** - Péage de Chamand

Autoroute A1 (direction Paris), échangeur Chapelle, boulevard périphérique intérieur.

### **Autoroute A4** - Péage de Coutevroult

Autoroute A4 (direction Paris), échangeur Bercy, boulevard périphérique extérieur.

### **Autoroute A6** - Péage de Fleury-en-Bière

A6 direction Paris, A6a porte d'Orléans, bretelle d'accès au boulevard périphérique extérieur – boulevard périphérique extérieur.

### **Autoroute A10** - Péage de Saint-Arnoult

Autoroute A10 (direction Paris), A6 (direction Paris), A6b (direction porte d'Italie), bretelle d'accès au boulevard périphérique extérieur, boulevard périphérique extérieur.

### **Autoroute A13** - Péage de Buchelay

Autoroute A13 (direction Paris) – Echangeur Auteuil - bretelle d'accès au boulevard Périphérique Extérieur – boulevard Périphérique Extérieur

**La dislocation est prévue vers 17 heures** par ces itinéraires inversés.

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
*Liberté Egalité Fraternité*

### **Périmètre de déviation pour les automobilistes (voir plan en annexe) :**

A partir de 8 heures, ou plus tôt si nécessaire, toute circulation sera impossible à l'intérieur du périmètre délimité par les voies suivantes qui, elles, demeureront libres à la circulation:

*place de la porte de Montreuil, rue Mendelssohn, place M. de Miribel, rue des Orteaux, rue de Bagnolet, rue de Charonne, rue Jules Vales, rue Paul Bert, rue de Reuilly, place Félix Eboué, avenue Daumesnil, place Edouard Renard, rue de la Guyane, avenue Victor Hugo, avenue du Général de Gaulle (St Mandé), avenue Joffre (Montreuil), rue du Préfet Erignac (Montreuil), rue Benoit Frachon.*

D'importantes difficultés de circulation sont attendues d'une part sur le secteur autoroutier Ile-de-France et notamment sur le périphérique, à l'arrivée et au départ des cortèges, et d'autre part aux abords du site de la manifestation, dans le secteur de la porte de Vincennes et de la place de la Nation.

**Par voie de conséquence, la préfecture de police invite les automobilistes à différer leurs déplacements, à privilégier les transports en commun et à éviter dans la mesure du possible d'emprunter leur véhicule afin de se rendre sur la Capitale.**

Dans le cas contraire, **il est fortement recommandé d'éviter le périphérique, notamment dans ses portions Sud et Est entre la porte Maillot et la porte des Lilas. La circulation sur les autoroutes menant à la Capitale sera fortement ralentie en matinée (dès 6 heures et jusqu'en début d'après-midi) puis en milieu et fin d'après-midi vers la province et durant les horaires de forte affluence.**

Enfin, dans l'Est parisien, **un large secteur entre la place de la Nation, la porte de Bagnolet et la porte de Bercy, sera très difficilement praticable en véhicule pendant une grande partie de la journée.**

*Tous renseignements sur la circulation routière peuvent être obtenus en consultant les sites*

*Internet suivants :*

[www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Circulation](http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Circulation)

[www.sytadin.fr](http://www.sytadin.fr)



DIRECTION DE L'ORDRE PUBLIC  
ET DE LA CIRCULATION

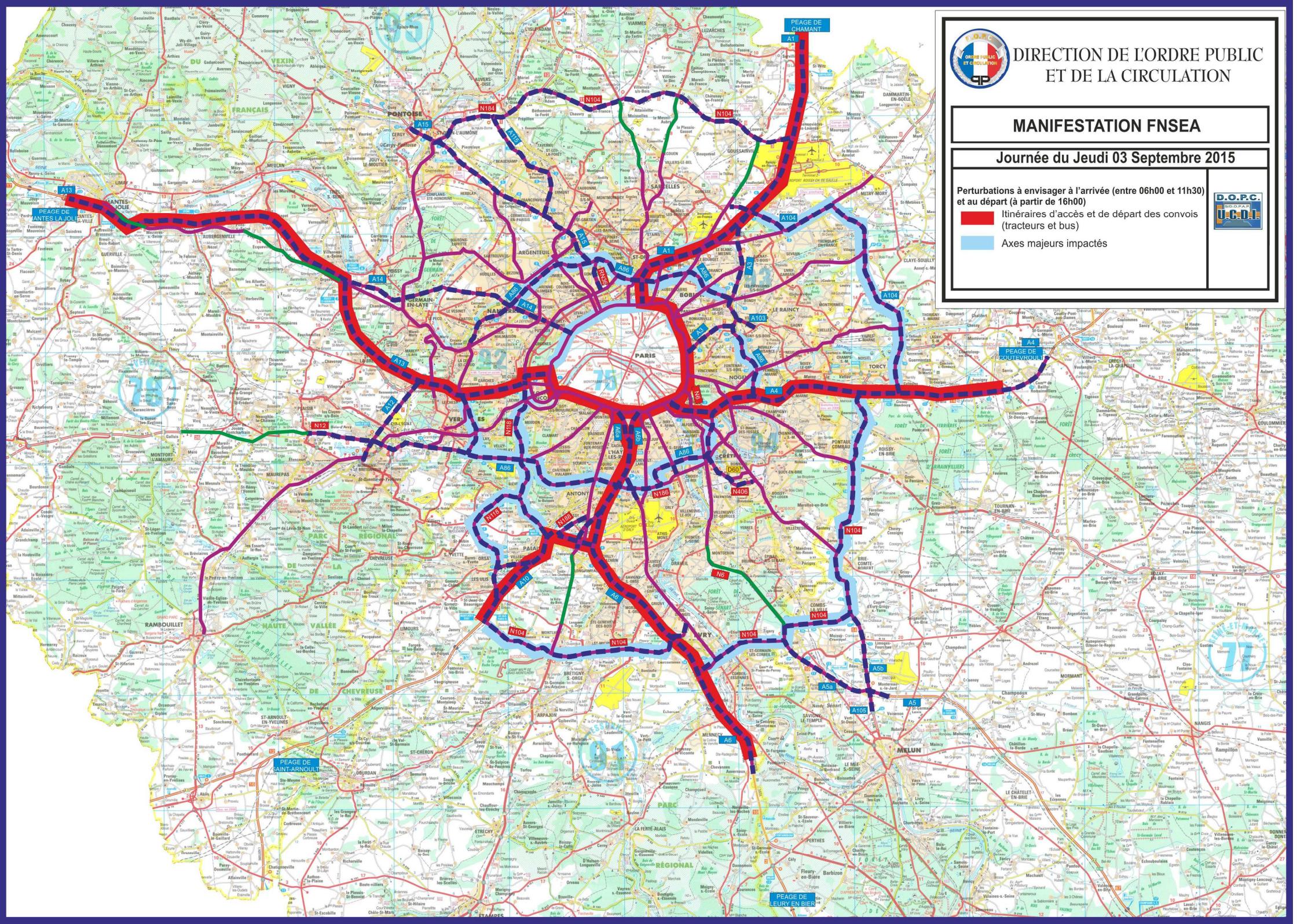
## MANIFESTATION FNSEA

Journée du Jeudi 03 Septembre 2015

Perturbations à envisager à l'arrivée (entre 06h00 et 11h30)  
et au départ (à partir de 16h00)

 Itinéraires d'accès et de départ des convois  
(tracteurs et bus)

 Axes majeurs impactés




**PREFECTURE DE POLICE**  
 Jeudi 03 Septembre 2015  
**Manifestation F.N.S.E.A.**

 Zone progressivement interdite à la circulation à partir de 08h00 ou plus tôt si les circonstances l'exigent  
 Zones de stationnement des véhicules agricoles

